

## **SEANCE du 6 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trente août s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire de Charly-sur-Marne.

Présents : MM. FOURRÉ Georges, FRANKE Claude, ROMELOT Jean, Mme LAVA Francine, M. CHRISTOPHE Pierre, Mmes HUVIER Odile, JOBE Nicole, SANCHEZ Marie, M. MONNERA Jean, Mme NAUDE Marie-Josèphe, M. BESSÉ Jean-Pierre, Mme PETIT Marie-Christine, M. ROBERT Denis.

Absents ayant donné pouvoir : M. BOUCHER Jean-Claude à M. FRANKE Claude - Mlle MATUCHET Lucie à Mme SANCHEZ Marie.

Absents excusés : M. FALLET Jean-Luc, Mme ROULINAT Nathalie, MM. DUMAY Bruno et SEMBENI André.

Absent : M. GUIBERT Romain.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance, M. MONNERA Jean.

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2012 fait l'objet d'une observation à savoir : M. BOUCHER Jean-Claude avait précisé que, pour la vente du 20 place du Général de Gaulle, il fallait insister sur l'obligation de faire un accès garage.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de supprimer la délibération concernant la location d'un appartement rue Levieil Petel, RDC

Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR** **ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à encaisser les chèques suivants :

- 305,99 € de la SAUR
- 57,87 € de la SAUR

### **ENCAISSEMENT D'ESPECES AU SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser, au budget du service des eaux, la somme de 130 € déposée en mairie par des gens du voyage pour l'eau consommée le temps de leur stationnement sur la commune.

## **TARIFS DES ETUDES DIRIGÉES 2012/2013**

Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des études dirigées 2011/2012.

Le Maire propose de ne pas changer le tarif qui est de 70 €/trimestre. Le règlement précisera, comme l'an passé, que l'inscription est annuelle et qu'aucun dégrèvement ne sera accordé en cas de non fréquentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce tarif pour l'année scolaire 2011/2012.

## **CREATION D'UN DROIT DE PASSAGE**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut créer une servitude de passage grevant le chemin cadastré section AI n° 295 et 297 (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée section AI n° 294 et 296 (fonds dominant). Cette servitude aura pour but de permettre au propriétaire d'emprunter ledit chemin pour accéder à sa propriété, tout en empiétant sur l'assiette de la rue du Pothuis, jusqu'au droit du portail permettant l'accès à la parcelle AI n° 296 sur une longueur de 45 m.

Le droit de passage pourra être exercé en tout temps et à toute heure, sans aucune restriction, par le propriétaire du fonds dominant, les membres de sa famille, ses invités et visiteurs, puis ultérieurement et dans les mêmes conditions, par les propriétaires successifs du fonds dominant.

Ce droit de passage pourra s'exercer à pieds, avec ou sans animaux, avec ou sans véhicules, à moteur ou non, sans aucune limitation, et pour tous les besoins actuels et futurs d'habitation et d'exploitation, quels qu'ils soient, dudit fonds dominant.

De son côté, la commune de Charly-sur-Marne, représentée par son Maire, s'oblige à apposer la signalétique figurant au point A d'interdiction d'accéder de l'avenue Fernand Drouet à la rue du Pothuis. Un panneau d'interdiction sera également installé au point B, au droit du portail de la propriété rue du Pothuis

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire, par 14 voix pour, 1 voix contre (Mme HUVIER Odile) et 1 abstention (Mme JOBE Nicole), à signer l'acte créant ce droit de passage.

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'OFFICE NOTARIAL FERRAND SUITE A LA VENTE BIDAULT.**

Le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la vente d'une parcelle de M. BIDAULT Gilles à la commune, l'Office Notarial a remboursé à la commune 332,90 €.

Or, l'Office aurait dû rembourser uniquement la somme de 287,04 € à la commune et 45,86 € à M. BIDAULT, somme correspondant à la quote-part de la taxe foncière due par la commune.

Il y a donc lieu de reverser la somme de 45,86 € à l'Office Notarial.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser cette somme à l'Office Notarial.

### **RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL SIGNE AVEC LE GROUPE SECURIT**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les locaux du 8, rue Paul Hivet avaient été loués à l'entreprise GROUPE SECURIT au 1<sup>er</sup> juin 2012.

Pour des raisons de non-conformité des locaux par leur assurance, le GROUPE SECURIT demande la résiliation de son bail au 31 août.

Le Maire propose une résiliation au 30 septembre 2012. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette résiliation.

### **DISSOLUTION DU SYNDICAT DU REEMETTEUR DE CHEZY SUR MARNE**

La dissolution du Syndicat Intercommunal du Réémetteur de la région de Charly-sur-Marne, prescrite par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal arrêté le 22 décembre 2011, sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, après accord des organes délibérants des membres du syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la dissolution du Syndicat du Réémetteur de la région de Charly-sur-Marne.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA POSE D'UNE BORNE D'INCENDIE**

Le Maire explique au Conseil Municipal que la Maison de Retraite n'est pas suffisamment desservie en défense incendie. En conséquence, il propose l'installation d'une borne rue de l'Ecole et sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du C.D.D.L.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES**

Afin de renforcer la sécurité routière sur le territoire de la commune, compte tenu de la dangerosité de la circulation automobile, le Conseil Municipal a décidé d'installer des radars pédagogiques aux entrées de ville.

1°) route de Villiers St Denis, dans le sens Villiers St Denis – Charly

2°) avenue Fernand Drouet : 1 sens Saulchery – Charly  
1 sens Charly – Saulchery

3°) rue Leviel Petel, rue en sens unique, où les excès de vitesse sont régulièrement constatés, notamment au niveau de l'école primaire

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DANS LE CADRE DU F.R.E.M.E.**

Dans le cadre de la modernisation et mise en conformité du bâtiment sud de son école primaire, une opération de « rénovation thermique et mise en conformité » est lancée.

Afin de confirmer la faisabilité financière de ce projet, le Maire propose de solliciter le Conseil Régional pour l'octroi d'une aide financière sur le Fonds Régional « Environnement et Maîtrise de l'Energie » (F.R.E.M.E.)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier dans le cadre du F.R.E.M.E.

### **PROPOSITION D'ECHANGE DE PARCELLES**

Le Maire explique au Conseil Municipal que, pour réaliser les travaux d'aménagement d'accès au chemin de l'Ecluse, route de Pavant, il y a lieu d'agrandir la voie.

M. REMIOT Jean-Louis propose à la municipalité un échange de parcelles afin de permettre à la commune de réaliser ces travaux.

L'échange proposé consiste à :

M. REMIOT Jean-Louis cède 20 a sur sa parcelle cadastrée ZI n° 227 contre une bande de 140 m x 4 m sur la parcelle communale cadastrée AL n° 69.

Ces surfaces seront ajustées lors du bornage.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, par 15 voix pour et 1 abstention (M. ROBERT Denis), à poursuivre les démarches. Les frais de bornage seront partagés entre les deux parties.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme LAVA Francine :

- Défibrillateur : où en est le projet ?
- Balisage du circuit Emile Morlot
- Caveau (vérifier la ventilation)

M. ROBERT Denis :

- signale que la cour de la maison de retraite, côté rue Emile Morlot, est très sale
- le chemin de la Ferme Neuve est difficilement accessible
- rappelle les problèmes d'incivilité en centre-ville

M. le Maire :

- info : mise en place d'enrobés lundi 10 septembre :
    - faubourg de Villiers, rue du Patis, rue des Vignes
- et du goudronnage
- route des Fermes
  - route du Monthuys

M. FOURRE Georges :

- info :

L'été dernier, le Conseil Général de l'Aisne et l'Union des Maires de l'Aisne ont conjointement initié une réflexion sur la création d'une structure de coopération et de mutualisation dans le domaine de l'ingénierie suite au désengagement annoncé et constaté de l'Etat en la matière.

Une enquête a mis en exergue, au-delà d'un intérêt palpable, une véritable attente dans les domaines de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en bâtiment et en voirie, de maître d'œuvre en voirie et d'assistance juridique et financière, confirmant ainsi l'intérêt d'un projet au niveau départemental.

Le projet de statuts est mis à la disposition des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10.